

Communiqué de presse

Seconde réunion d'information préalable (RIP) virtuelle dans le cadre d'un projet éolien de catégorie B avant l'étude d'incidences sur l'environnement.



Contexte

VDH se voit contraint d'inviter une nouvelle fois la population à une seconde réunion d'information préalable virtuelle en lien avec sa demande de permis unique de catégorie B visant la construction et l'exploitation de 5 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur la commune d'Ittre.

[Cette nouvelle RIP est d'ores et déjà programmée les 19 et 20 mai prochain.](#)

Il est entendu que nous déplorons cette situation qui est par ailleurs totalement indépendante de notre volonté et pour laquelle nous n'avons aucune responsabilité.

Pourquoi une nouvelle RIP ?

Tous les devoirs et les obligations qui incombent au développeur de projet que nous sommes ont été scrupuleusement respectés et réalisés dans les délais (affichage sur le site, délivrance d'informations officielles aux communes, publications dans la presse, mise en ligne d'un portail dédié contenant une vidéo de présentation du projet et une présentation de ce qu'est une étude d'incidences sur l'environnement, PV de la séance, permanences téléphoniques,...) entre autres obligation légales.

Toutefois, nous devons déplorer une erreur dans le chef d'un opérateur de presse, en l'occurrence le groupe VLAN, lequel a inséré l'avis d'urbanisme dans une zone trop restreinte. Soulignons que le groupe VLAN reconnaît son erreur sans aucune ambiguïté. Cette situation nous oblige à réorganiser notre RIP puisqu'en effet, la précédente aurait pu être invalidée faute d'une publicité suffisante dans la zone géographique principalement concernée par notre projet.

Tout n'est pas à refaire...

Vous êtes un certain nombre à vous poser légitimement la question de savoir si toutes vos réactions sont à renvoyer sous une forme ou une autre ? La réponse est clairement « NON ».

Toutes vos questions, remarques, suggestions et alternatives envoyées par courrier et/ou communiquées par téléphones sont parfaitement recevables.

En pratique, cette nouvelle RIP programmée les 19 et 20 mai sera très exactement la même sur le fond que celle présentée les 18 et 19 février derniers.

Une publicité renforcée

Nous avons pour cette nouvelle RIP en mode virtuel souhaité aller plus loin que nos obligations légales s'agissant de publicité de l'événement. Nous avons décidé de faire parvenir aux riverains de la zone de projet un toutes-boîtes en plus des annonces insérées dans la presse locale.

En conclusion

Encore une fois, même si nous regrettons de devoir organiser une nouvelle RIP virtuelle, nous avons souhaité voir le verre à moitié plein. En effet, nous considérons que d'avantages de personnes vont ainsi pouvoir avoir connaissance de notre projet et de facto vont avoir la possibilité de réagir dans les formes légales prescrites par le législateur wallon.

Comment participer à la consultation ?

La vidéo sera accessible 2 jours à partir du 19 mai 2021 via le lien Internet : www.rip-ittre-vdhdev.be

La personne auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues, pendant les deux jours de la diffusion entre 8h et 17h, est Monsieur Eddy Defossez (VDH Dev). Il sera joignable au 0499/24.34.58.

Toute personne pourra, dans un délai de 15 jours suivant le 2ème jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit **jusqu'au 4 juin 2021 inclus**, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la ou d'une des communes concernées, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

Pour les Communes d'Ittre, de Braine-le-Château, de Braine-l'Alleud et de Nivelles :

- SOIT au Collège communal de la commune d'Ittre : rue de la Planchette 2, 1460 Ittre
- SOIT au Collège communal de la commune de Braine-le-Château : rue de la Libération 9, 1440 Braine-le-Château
- SOIT au Collège communal de la commune de Braine-L'Alleud : Avenue du 21 Juillet 1, 1420 Braine-l'Alleud
- SOIT au Collège communal de la commune de Nivelles : Place Albert 1er 2, 1400 Nivelles

Et pour le Demandeur :

- à l'attention de Monsieur Eddy Defossez : rue Basse n°26, 5560 Mesnil Église.

Merci !

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre participation !

Vous avez un rôle important à jouer pour alimenter le dossier du bureau d'études agréé CSD Ingénieurs dans le cadre de cette étude d'incidences sur l'environnement. Vos remarques et/ou suggestions seront prises en compte et ajoutées à toutes celles déjà compilées lors de la 1ère diffusion.

Demandeur : VDH Dev scrl – rue Basse, 26 à 5560 Mesnil Église